



Faux testament olographe

Par **Guyomarch Adrienne**, le **20/10/2016 à 12:43**

Cela se passe en Corse où beaucoup de biens restent dans l'indivision faute règlement de succession.

Ma tante est décédée en 1996 laissant un appartement et des terrains à partager.

Elle n'avait pas d'enfant.

En tant que cohéritière j'ai donc sollicité un notaire qui a ouvert cette succession en 2014.

Un des cohéritiers ennuie, depuis 15 ans la famille, avec des procédures judiciaires à répétition dont il a été débouté.

Aujourd'hui j'apprends par mon notaire qu'il a fait réglé la succession de ma tante en produisant subrepticement un testament olographe "douteux "

Sachant que toute la génération de ma tante est maintenant décédée et que je n'ai pas la possibilité de fournir un élément de comparaison de l'écriture de ma tante car elle était incapable d'écrire que puis-je faire ?

Il serait trop facile que ce monsieur puisse s'accaparer des biens dans ces conditions.

Merci de votre aide

Par **youris**, le **20/10/2016 à 18:16**

bonjour,

est-ce votre notaire en charge de la succession de votre tante qui qualifie ce testament de douteux ?

l'a-t-il eu sous les yeux ?

la validité d'un testament ne peut être contesté que devant un juge, donc avec avocat obligatoire.

salutations